

de sel

avril 2012



Arrêt des suppressions d'emplois Réimplantation des emplois manquants

Du côté des effectifs, cette période de l'année est toujours une période tendue. Que ce soit la discussion (quand il y en a) des plans de congé, la préparation de la campagne d'information du public pour l'impôt sur le revenu, l'avancée des travaux en tous genres ou les difficultés à faire vivre les trésoreries, la tension monte rapidement.

Cela fait des années que nous dénonçons les suppressions d'emplois et leurs conséquences sur les conditions de travail, l'accomplissement des missions et la pérennité du réseau. Cela fait aussi longtemps que les agents se mobilisent pour dire stop.

2012 n'échappe pas à la règle. La situation s'empire même. Année après année, les charges ne baissent pas. Il n'y a pas eu de commune rayée de la carte, le nombre de contribuables particuliers ou professionnels augmente, les applications informatiques (quand elles fonctionnent) comme Chorus ne simplifient pas le travail et la législation se complexifie toujours un peu plus. Sans parler des annonces gouvernementales qui provoquent de nombreux questionnements auxquels les agents ne peuvent pas répondre.

L'herbe n'est pas plus verte dans la prairie d'à côté

Dans ces périodes tendues, on fait souvent appel aux «bonnes volontés» des agents et au «sens des responsabilités». Certains se risquent même à expliquer que dans les autres services ils auraient la belle vie... Foutaise que tout cela. Chaque service a ses missions et chaque service est victime des suppressions d'emplois. Chaque service est sous pression et les grands gardiens des indicateurs veillent en rappelant à l'ordre dès que la tendance est mauvaise.

La souffrance s'amplifie

Celles et ceux qui en pâtissent sont les agents. De plus en plus stressés, de plus en plus addicts aux médicaments, malheureusement la DGFIP n'échappe pas aux suicides ou tentatives de suicide.

Chacun cherche à se protéger comme il peut. Les agents des trésoreries réclament régulièrement des fermetures au public plusieurs demi-journées par semaine. Ailleurs on ne répond plus au téléphone à certaines périodes. Ces fermetures ne sont pas une solution.

Les agents du PCE ont de leur côté fait savoir qu'ils n'étaient pas volontaires pour assurer la réception du public pendant la campagne impôt sur le revenu. Pas pour embêter leurs collègues des SIP, pas parce qu'ils ne veulent pas renseigner les contribuables mais parce que l'aide « volontaire » n'est jamais compensée par une baisse de leurs autres charges et qu'eux-mêmes en ont ras la tasse.

Une des missions de la DGFIP est bien d'accueillir les usagers, tous les usagers, au plus prêt. Ce qu'il faut ce sont les agents nécessaires dans les trésoreries comme dans les SIP et les services d'accueil pour faire face aux besoins exprimés par les populations.

Face aux difficultés, c'est bien tous ensemble que nous devons revendiquer les moyens humains nécessaires au bon fonctionnement du service public. Les intérêts de tous les agents sont les mêmes si l'on veut défendre un grand service public, fiscal, foncier et comptable. Service fonctionnant avec des doctrines d'emploi et des statuts particuliers pour ses agents, ainsi qu'avec les moyens humains et matériels nécessaires pour couvrir le réseau territorial sur l'ensemble du territoire.

Alors plus que jamais et tous ensemble

- arrêt des suppressions d'emplois
- bilan contradictoire pour la réimplantation de ceux nécessaires

grain

Vaut mieux en rire

Déménagements rue Saint-Louis et rue Riffault

Au CTL, impossible pour les organisations syndicales d'obtenir des précisions sur les projets d'installation des paieries et trésoreries rue Saint-Louis et sur le départ du pôle gestion fiscale de la rue Saint-Louis vers la rue Riffault. Rien n'est encore prévu paraît-il...

Heureusement, avec la diffusion du compte-rendu des comités de direction à tous les cadres A, on arrive désormais à en savoir un peu plus.

On y apprend que la société ISOTOP avait adressé fin février un 2ème devis, s'élevant pour les deux sites à la bagatelle d'un million d'euros... Elle a été invitée à faire une nouvelle proposition.

Grain de Sel a enquêté auprès des agents de la rue Saint-Louis et a recueilli leurs réactions.

« Ben dis-donc, il était de combien le premier devis ? »

« Un million d'euros, ça fait combien d'éphémérides ? »

« ISOTOP... le nom me dit quelque chose... J'y suis ! C'est dans la sé-

rie Les Simpsons... La très mauvaise équipe de baseball de Springfield s'appelle les Isotopes : elle perd tout le temps et elle est sponsorisée par la centrale nucléaire... »

« Ben voilà ! On pourrait suggérer à la DRFIP qu'elle fasse appel à des sponsors pour financer ses usines à gaz ! Le QATAR est très tendance... »

Décidément, la DRFIP86 n'en finit pas d'amuser ses agents.

Pour les tasser dans les m² réglementaires de la LOLF, elle a recours aux services d'un aménageur d'espace dont elle nous avait dit sobrement au dernier CTL qu'il avait établi le « macrozoning » de l'immeuble rue Saint-Louis ».

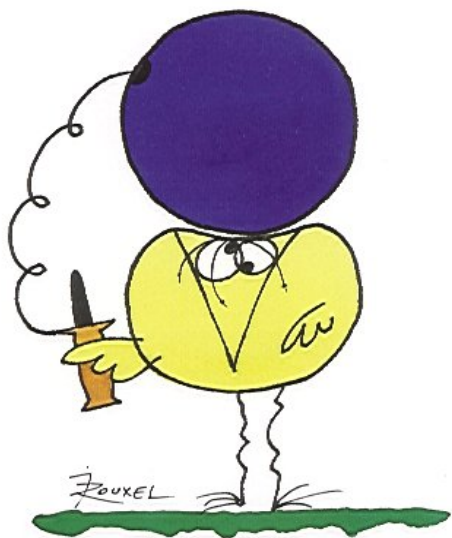
Maintenant qu'on connaît l'identité du macrozoneur, on sait qu'il se présente comme un spécialiste du « space planning » : il permet d'optimiser les m² et de préparer les meilleures conditions du déménagement des entreprises !

A l'heure de la rigueur budgétaire, on est heureux de constater que cer-



tains sont assurés de s'en mettre plein les poches avec les règles imbéciles de la LOLF et la valse des déménagements liés aux réformes incessantes des administrations !

Les devises Shadok



EN ESSAYANT CONTINUUELLEMENT
ON FINIT PAR RÉUSSIR. DONC :
PLUS ÇA RATE, PLUS ON A
DE CHANCES QUE ÇA MARCHE.

POLARIS

C'est le dernier né de la planète shadock. Il est présenté comme « un espace documentaire, ouvert sous Ulysse national, destiné à accueillir la cartographie des procédures ainsi que les guides des procédures et le référentiel de contrôle interne. »

On ne sait pas encore s'il nous sera utile mais autant dire qu'une telle présentation ne suscite pas une folle envie !

Il y un autre POLARIS, plus ancien. Son petit nom : UGM-27. C'était un missile mer-sol balistique lancé par sous-marin. Conçu dans les années 50, au temps de la guerre froide, il lui a fallu 5 ans pour devenir opérationnel et quelques années de plus pour être fiable au-delà de plus de 12,5%.

La DGFIP saura sans aucun doute relever le défi pour que son POLARIS à elle fasse beaucoup mieux et beaucoup plus vite...

La fiscalité simplifiée...

La contribution exceptionnelle sur les hauts revenus est une des mesures exemplaires de cette fin de quinquennat.

Depuis 2007, les amis du Fouquet's se sont employés à dégommer la fiscalité. Et puis est venu le temps de la crise et celui de la réélection. A l'automne 2011, les plus fortunés ont pétitionné pour être taxés un peu quand même... Et ils ont été entendus.

L'un des fidèles lecteurs de Grain de Sel a attiré notre attention sur cette mesure codifiée depuis à l'article 223 sexies du code général des impôts : à lire absolument !

La 1ère partie (le I) est à peu près compréhensible, la preuve c'est qu'on peut la résumer. Deux taux différents sont applicables au revenu fiscal de référence : 3% lorsqu'il est compris entre 250 000 € et 500 000 € pour les tout seuls et entre 500 000 € et 1 000 000 € pour ceux soumis à imposition commune, au-delà c'est 4%. Ça peut paraître simple et de bon goût.

Ça se complique à la 2ème partie (le II) : impossible à résumer, on est obligé de reproduire le paragraphe in extenso : « *Toutefois si, au titre de l'année d'imposition à la contribution mentionnée au I du I, le revenu fiscal de référence du contribuable est*

supérieur ou égal à une fois et demie la moyenne des revenus fiscaux de référence des deux années précédentes, la fraction du revenu fiscal de l'année d'imposition supérieure à cette moyenne est divisée par deux, puis le montant ainsi obtenu est ajouté à cette même moyenne. La cotisation supplémentaire ainsi obtenue est alors multipliée par deux. »

Ça c'est de la mesure simple, claire et intelligible ! Les shadocks n'auraient pas fait mieux !

En gros l'article 223 sexies ça dit
I : ON VA TAXER LES RICHES !
II : oui mais pas trop quand même...

Quand on aime on ne compte pas !

Au dernier CTL, la direction locale nous faisait part de la volonté de la DGFIP de limiter les déplacements pour tenir le cadre contraint du budget.

Terminés les allers retours à Bordeaux, place aux conférences téléphonées ! Plus question d'envoyer des trains entiers à Paris, place à la représentation !

Quelques jours après, on en a eu la preuve...Parini convoquait à Paris la totalité des comptables (tous ensemble ouais !) pour une réunion de 3 heures au but pas très bien défini. Le prestigieux Hôtel Marriott (loué pour l'occasion) aura vu se succéder par vagues de 1000 les comptables des SIP, des SIE, des SIP/SIE, des PRS, des trésoreries spécialisées ou pas...

Tout le monde avait fait le déplacement : la province, la banlieue, les DOM...

Nous sommes nombreux à vouloir connaître le coût de cette amicale sauterie... Pour sur qu'il va falloir désormais limiter les déplacements parce que, du coup, l'enveloppe a du être sacrément écornée.

La notation c'est en ce moment

La notation 2012 (qui concerne l'année 2011) est la dernière à se dérouler dans le cadre du décret n° 2002-682.

A compter du 1er janvier 2013, l'évaluation professionnelle des agents s'effectuera dans le cadre du décret n° 2010-888.

I) Pour la notation 2012, et malgré la fusion impôts/Trésor effective depuis le 1er septembre 2011 (reclassement de tous les agents dans un corps DGFIP), les agents restent notés selon les règles propres à leur filière d'origine (filiale fiscale et filiale ges-

tion publique).

En conséquence, les instructions antérieures restent appliquées, sauf pour certains éléments qui font d'ores et déjà l'objet d'une harmonisation ; parmi ces derniers, on peut citer le calendrier de gestion et les modalités d'examen des recours.

1) Calendrier 2012 :

Pour les deux filières, la date limite de remise aux agents des fiches de notation par les notateurs est le 20 avril 2012.

La date limite de demande de révision de la notation est le 21 mai 2012

(le délai pour faire appel de sa notation est donc d'un mois à compter de la réception de la fiche).

Les CAPL « appel de notations » doivent se réunir avant le 20 juin 2012.

2) Gestion des recours

Dans le cadre de la fusion des corps et de la constitution de CAP uniques, les compétences des CAPL (réunies à l'occasion des appels de notation), ainsi que la procédure de recours devant cette commission ont été harmonisées : les CAPL ont désormais une compétence prépara-

toire, la CAPN étant seule de pleine compétence pour les 2 filières.

Ce deuxième niveau de recours (introduit avec la CAPN) constitue donc une évolution importante pour les agents issus de la filière fiscale.

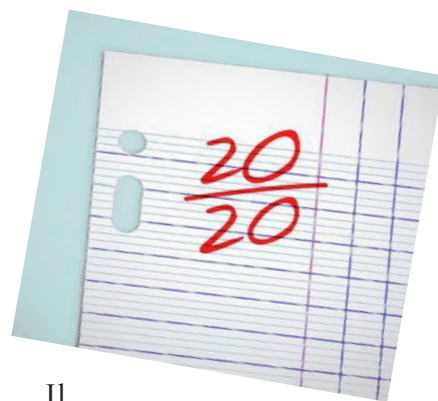
II) Faire appel est un droit pour chaque agent :

L'appel peut être effectué sur la notation chiffrée et/ou l'appréciation. En ce qui concerne les agents d'origine filière gestion publique, les propositions des notateurs de 1er degré et de 2ème degré ne peuvent pas faire l'objet d'un recours ; seules la note

chiffrée et l'appréciation du notateur final peuvent l'être.

Quelle que soit la filière d'origine de l'agent, c'est l'imprimé n° 100 SD (disponible sous Ulysse ou sur le site de la CGT finances publiques) qui doit être rempli dans le cadre de la procédure d'appel. Il est à transmettre sous couvert de la voie hiérarchique.

Une bonne requête est un texte qui souligne les progrès, les efforts, les qualités, l'adaptation d'un agent dans le cadre de l'exercice professionnel de ses missions. Il est également important de bien indiquer le niveau de relèvement souhaité.



Il ne faut pas hésiter à prendre l'attache ou le 1^{er} conseil de militants ou d'élus afin de formuler au mieux la demande d'appel.



Commission paritaire locale des Inspecteurs (N°1)

Vincent Dupuy
Emeline Bremand

Commission paritaire locale des Contrôleurs (N°2)

Annick Billy
Brigitte Gauthier
Angélique Chenu Desroses
Fabienne Aubry

Commission paritaire locale des Agents administratifs (N°3)

Marie Christine Bruere
Joëlle Mourrut
Annie Bessac
Valérie Chapelle
Camille tripon
Stéphanie Charles

Si vous souhaitez recevoir des informations par mail de la section CGT finances publiques de la Vienne envoyez un mail à cgt.dr86@dgfp.finances.gouv.fr ou directement auprès d'un-e militant-e.

Vous pouvez consulter notre site internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/86/>